



Classes à horaires aménagés

Option EPS

- Dossier de candidature -

Attention ! Le pré-recrutement par la commission du lycée ne préjuge pas de la décision d'affectation du Directeur académique et donc de l'inscription définitive.

La procédure d'inscription dans cette classe est la suivante :

- 1) Compléter le dossier de candidature ci-dessous et le renvoyer, avec les bulletins scolaires de 3^{ème}, par l'intermédiaire du collège d'origine au lycée Alfred Kastler **avant le Jeudi 7 juin 2018** (un retour d'information sur les résultats de la sélection sera donné par téléphone à la famille dès que disponible) ;
- 2) Choisir le lycée Alfred Kastler en premier vœu sur le dossier AFFELNET, avec les deux enseignements d'exploration et l'enseignement facultatif EPS, puis le remettre dans les délais fixés par le Principal du collège ;
- 3) Recevoir la notification d'affectation envoyée par le lycée durant la dernière semaine de juin
- 4) Compléter le dossier d'inscription remis par le lycée et le retourner début juillet (sur rendez-vous).

CANDIDAT:

Établissement d'origine:

NOM: PRENOM:

Classe: LV1: LV2:

N° de téléphone :

AVIS DU PROFESSEUR D'EPS:

Date:..... Nom : Signature:

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL:

Date:..... Nom : Signature:

→ **LETTRE DE MOTIVATION A REDIGER AU VERSO DE LA FEUILLE : MERCI**

Lettre de motivation du candidat :

[Vous mentionnerez obligatoirement les activités physiques et sportives auxquelles vous avez participé au cours des années précédentes : en club (niveau atteint) et/ou à l'A.S. (jeune officiel : oui/non)]

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature : Le/...../.....,

Rappel :

À l'issue de la classe de seconde, l'enseignement facultatif EPS a vocation à être poursuivi jusqu'en terminale pour être présenté comme épreuve facultative de baccalauréat. Toutefois, compte tenu des contraintes d'emploi du temps, seuls les élèves inscrits en séries ES et S-SVT de la voie générale pourront être normalement accueillis sur les plages horaires de l'option (dans certaines conditions, des aménagements peuvent exceptionnellement être mis en place pour les élèves orientés en voie technologique).